SPOT
IMMOBILIER

BARÈME D'HONORAIRES

BAREME EN VIGUEUR AU 1ER JUILLET 2026

TRANSACTION

Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire précisée dans le mandat
Barème applicable aux mandats de vente et de recherche

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE (TTC)
Jusqu'à 100 000€	Forfait de 5000€ TTC
De 100 001 € à 200 000 €	5,9% TTC
De 200 001 € à 400 000 €	5,5% TTC
De 400 001 € à 600 000 €	4,9% TTC
De 600 001 € à 1 000 000 €	4,5% TTC
Au-delà de 1 000 000 €	3,9% TTC

Ordonnance n° 86-1243 du 01.12.1986. Taux non cumulatifs. TVA 20%.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

Cession de fonds de commerce inférieure à 50 000 € TTC	Forfait 6000 € TTC (soit 5000 € HT)
Cession supérieure à 50 001 € TTC	10 % HT du montant de la cession
Location fonds de commerce	15 % HT du loyer annuel

LOCATION À USAGE D'HABITATION

À LA CHARGE DU BAILLEUR	À LA CHARGE DU LOCATAIRE
10€ TTC /M² (soit 8,33€ HT/M²)	10€ TTC/M² (soit 8,33€ HT/M²) *
3€ TTC /M² (soit 2,50€ HT/M²)	3€ TTC/M² (soit 2,50€ HT/M²) **

* Ces honoraires comprennent, les visites, la constitution du dossier de location, la vérification des dossiers des locataires, la rédaction du bail.

** Honoraires relatifs à l'état des lieux.

TVA 20 %.